

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### DESCRIPTION<sup>1</sup>

#### LE CADRE

L'atelier Racines se situe à la Cité du Genévrier, l'ensemble des activités s'effectue sur ce site. Six postes de travail (pour des taux d'activité de 50% à 100%) sont disponibles, soit une capacité d'emploi de 600%. L'accompagnement est réalisé par deux professionnels pour un équivalent de 100%.

#### LE TRAVAIL À L'ATELIER

Les travailleurs fabriquent à la main des articles de décoration pour la maison et pour le jardin ; par exemple, des hôtels à insectes, des tableaux végétaux ou encore des lampes en bois flotté. Tous les objets sont fabriqués de manière artisanale à partir de différents matériaux naturels. La clientèle de l'atelier est mixte, composée de personnes liées à l'institution ou externes. Les différentes productions sont également vendues sur les marchés artisanaux.

#### **Focus sur les cinq tâches effectuées périodiquement par une majorité de travailleurs**

- **Découpe à la scie à onglet manuelle:** Les travailleurs utilisent la scie à onglet pour découper différentes pièces de bois, notamment pour conditionner des branchages destinés au remplissage d'hôtels à insectes.
- **Découpe au sécateur :** Les travailleurs découpent des branches de petites tailles à l'aide d'un sécateur (adapté si nécessaire) afin de confectionner des fagots destinés entre autre au remplissage d'hôtels à insectes.
- **Confection de fagots de baguettes :** Les travailleurs confectionnent des fagots de bois qui seront insérés dans les hôtels à insectes.
- **Ponçage :** Les travailleurs poncent différentes pièces de bois, dont des bois flottés, pour la confection de divers objets décoratifs.
- **Peinture de pièces en bois :** Les travailleurs peignent, cirent, ou vernissent différentes pièces de bois.

Les travailleurs effectuent les tâches de manière individuelle en étant assis.

<sup>1</sup> Afin de faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

## L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'environnement de travail est calme et peu bruyant. Néanmoins, l'utilisation de certaines machines et outils peut engendrer des nuisances sonores. Chacune des places de travail est personnalisée. L'atelier dispose d'un espace de repos.

## LE MATÉRIEL EMPLOYÉ

Pour exécuter les tâches de l'atelier, les travailleurs doivent manipuler des outils et des machines tels que :

- un sécateur
- une scie à onglet manuelle
- une scie à chantourner
- des ciseaux
- un pinceau
- une pelle à main
- une perceuse à colonne
- une visseuse
- un tournevis
- un marteau
- une cale à poncer
- une agrafeuse à bois

## LES ADAPTATIONS PROPOSÉES

Au sein de l'atelier, les travailleurs bénéficient d'un accompagnement individuel. Les tâches sont adaptées à chacun d'entre eux et plusieurs aménagements peuvent être proposés. Par exemple :

- un gabarit de mesure
- un gabarit de maintien pour le sécateur
- un gabarit pour la confection des fagots

Des aménagements ergonomiques, comme des tables et chaises réglables ou encore des repose-pieds, sont également proposés pour assurer le confort des travailleurs.

## L'HABILLEMENT

Les travailleurs portent un tablier fourni par l'institution (EPI). Afin de respecter les normes de sécurité liées à l'utilisation de certains outils et certaines machines, les travailleurs peuvent être amenés à porter des équipements de protection (EPI), tels que :

- des gants de protection
- des lunettes de protection
- des protections auditives

## EXIGENCES

### LE RYTHME DE TRAVAIL

Un certain rythme est à respecter afin que les objets fabriqués soient prêts pour les différentes ventes ou les commandes. Toutefois, le respect des délais de livraison reste une exigence faible.

### LES NORMES D'HYGIÈNES

Les tâches de l'atelier ne requièrent pas de normes d'hygiène particulières.

### LES NORMES DE SÉCURITÉ

L'utilisation des outils et des machines requiert le respect de normes de sécurité. Les travailleurs doivent respecter les consignes de sécurité données.

### LES HORAIRES ET VACANCES DES PROFESSIONNELS

Les horaires d'accompagnement sont fixes (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00). En plus du temps passé en présence des travailleurs, les professionnels assurent certaines tâches d'administration et de préparation pour un total de 42,5 heures hebdomadaires. Les professionnels bénéficient de six semaines de vacances et d'une semaine supplémentaire à partir de 50 ans.

### LES HORAIRES ET VACANCES DES TRAVAILLEURS

L'horaire de l'atelier est de 8h30 à 17h00. L'horaire des travailleurs peut être individualisé. Pour un 100% il y a sept semaines de vacances dont cinq pendant les dates de fermetures fixes des ateliers.

### LE CONTRAT DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS

Le travailleur et son curateur signent un contrat de rétribution. Ce document précise sa rémunération, le nombre d'heures de travail hebdomadaires et mensuelles. Il est signé par l'accompagnant de référence dans l'atelier, le travailleur et le curateur.

### RÉFÉRENTIEL MÉTIER



Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose une ordonnance sur différentes formations professionnelles initiales. Ces ordonnances décrivent les activités devant être maîtrisées par les apprenti(e)s à la fin de leur formation. Connaître ces exigences permet de proposer des apprentissages professionnels ciblés. A noter toutefois que la Cité du Genévrier ne propose pas d'offres de formations professionnelles certifiantes. Néanmoins, les travailleurs peuvent bénéficier de cours de formation continue dispensés par l'atelier d'appui et de perfectionnement de l'institution.

Polyvalents, les travailleurs de l'atelier effectuent de nombreuses tâches en lien avec différents corps de métier. Deux référentiels métiers sont présentés : Artisan du bois (CFC) et Fleuriste (AFP).

#### DESCRIPTION<sup>2</sup>

L'artisan du bois confectionne toutes sortes d'objets en bois. Il peut également être amené à réparer du mobilier, des objets utilitaires et décoratifs ainsi que des jouets en bois. Il doit savoir faire preuve d'habileté manuelle et de maîtrise pour l'utilisation des différentes machines et outils. Des explications doivent être fournies aux personnes en formation concernant les directives et les recommandations en matière de sécurité au travail et de protection de l'environnement.

#### FORMATION<sup>3</sup>

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 5 décembre 2008, un certificat fédéral de capacité (CFC) est délivré à la fin d'une formation de quatre ans. Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur le travail administratif et la gestion des commandes ainsi que sur la fabrication.

<sup>2</sup> Référence : Artisan du bois (CFC). Récupéré de : <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=1433>

<sup>3</sup> Référence : Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale. Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20083069/index.html>

## LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Les compétences professionnelles exigées en fin de formation comprennent les domaines suivants :

- a. Conception et planification des commandes
- b. Réalisation des commandes
- c. Sécurité au travail, protection de la santé, protection de l'environnement et entretien
- d. Techniques de travail
- e. Approche et actions axées sur la qualité
- f. Approche et actions créatives et expérimentales
- g. Techniques de présentation
- h. Comportement écologique

## DESCRIPTION<sup>4</sup>

Le fleuriste compose des bouquets ou des arrangements floraux selon les commandes des clients ou selon ses désirs. Il nettoie, coupe et prépare les fleurs et la verdure. Afin de créer des compositions de qualité, il respecte les proportions, les formes ou encore les couleurs.

## FORMATION<sup>5</sup>

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 10 octobre 2007, une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peut être obtenue après deux ans de formation. Un certificat fédéral de capacité (CFC) est délivré à la fin de la formation de trois ans. Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur la vente, l'art floral, la botanique et la création.

Les compétences professionnelles exigées en fin de formation comprennent les domaines suivants :

## COMPETENCES PROFESSIONNELLES

- a. Vente
- b. Art floral
- c. Botanique
- d. Conception et création

---

<sup>4</sup> Référence : Fleuriste (CFC). Récupéré de : <https://www.orientation.ch/dyn/show/1900?id=1395>

<sup>5</sup> Référence : Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale. Récupéré de : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20072531/index.html>

### COMPÉTENCES MÉTHODOLOGIQUES

- a. Techniques de travail
- b. Stratégie d'information et de communication
- c. Approches et actions créatives
- d. Techniques de présentation

### COMPÉTENCES SOCIALES ET PERSONNELLES

- e. Autonomie et responsabilité
- f. Capacité à communiquer
- g. Aptitude au travail en équipe
- h. Civilité et présentation
- i. Résistance au stress

#### Précisions

La formation professionnelle initiale peut déboucher sur deux niveaux de certification :

1. Certificat fédéral de capacité (CFC) : formation initiale de trois à quatre ans. Elle s'adresse à toute personne ayant terminé sa scolarité obligatoire. Elle permet d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice d'un métier.
2. Attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) : formation initiale de deux ans, elle s'adresse aux personnes ayant des aptitudes essentiellement pratiques (SEFRI, 2014). « La formation repose sur un mode d'apprentissage adapté ainsi que sur une didactique, des méthodes pédagogiques et des procédures de qualification spécifiques » (SEFRI, 2014, p. 10).

Référence : SEFRI. (2014). Formation professionnelle initiale de deux ans avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) : Guide. Récupéré de : [http://edudoc.ch/record/111221/files/Leitfaden\\_EBA\\_fr-1.pdf](http://edudoc.ch/record/111221/files/Leitfaden_EBA_fr-1.pdf)

### POUR PLUS DE PRÉCISIONS

- Ordonnance du SEFRI : <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=203>
- Site orientation.ch : <https://orientation.ch/dyn/show/1900?lang=fr&idx=30&id=1433>
- Communauté d'intérêts des artisans du bois (IGKH)  
KunstHandwerk Holz  
3855 Brienz BE  
Tél.: 079 853 88 99  
URL: <http://www.kunsthandwerk-holz.ch>

### DESCRIPTION



L'atelier Racines est situé à la Cité du Genévrier.



Les travailleurs fabriquent des objets comme des lampes, des hôtels à insectes, des décorations ou des tableaux végétaux qui sont vendus à des clients.



Bulletin de commandes création atelier « Racines »	
Pour qui ?	Plumier J
Date de la commande	07.05.18
Quantité ?	1 Lampe en bois + Hôtel à insectes
Pour quand ?	10.06.18
Prix total	180.-

La production est faite sur commande.

## LES TACHES DE L'ATELIER

Les cinq tâches qui sont présentées ci-dessous sont les plus fréquemment réalisées par les travailleurs de l'atelier.



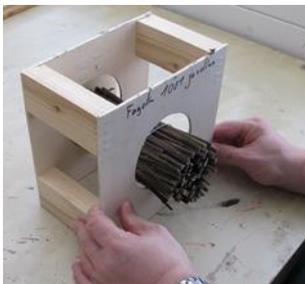
### Découpe à la scie à onglet manuelle

Les travailleurs utilisent la scie à onglet pour découper différentes pièces de bois, notamment pour conditionner des branchages destinés au remplissage d'hôtels à insectes.



### Découpe au sécateur

Les travailleurs découpent des branches de petites tailles à l'aide d'un sécateur (adapté si nécessaire) afin de confectionner des fagots destinés entre autre au remplissage d'hôtels à insectes.



### Confection de fagots de baguettes

Les travailleurs confectionnent des fagots de bois qui seront insérés dans les hôtels à insectes.



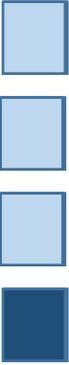
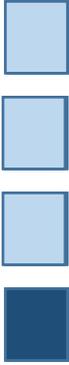
### Ponçage

Les travailleurs poncent différentes pièces de bois, dont des bois flottés, pour la confection de divers objets décoratifs.

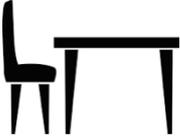


### Peinture de pièces en bois

Les travailleurs peignent, cirent, ou vernissent différentes pièces de bois.

	<p><b>Rythme</b></p> <p>Les travailleurs ne doivent pas respecter de rythme de travail particulier.</p>
	<p><b>Normes d'hygiène</b></p> <p>Les travailleurs n'ont pas de normes d'hygiène particulières à respecter.</p>
	<p><b>Normes de sécurité</b></p> <p>Les travailleurs doivent être vigilants lorsqu'ils utilisent certains outils et certaines machines.</p> <p>Il y a des règles strictes de sécurité.</p> <p>Le travailleur doit respecter les règles de sécurité et porter les bonnes protections, si nécessaire.</p> <p>Ils doivent écouter et respecter les consignes de sécurité</p> <p>L'alimentation est disponible uniquement lors des pauses</p>

## ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

	<p>Les travailleurs travaillent à l'intérieur.</p>
	<p>La place de travail est personnalisée et individuelle.</p>
	<p>Les travailleurs travaillent assis.</p>
	<p>Les travailleurs portent un tablier de travail.</p>
	<p>Pour certaines tâches, les travailleurs portent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des gants de protection</li> <li>- des gants en tissu fin</li> <li>- des lunettes de protection</li> <li>- des protections auditives</li> </ul>

## LE MATERIEL SOUVENT UTILISE



Un sécateur



Une scie à onglet manuelle



Une scie à chantourner



Des ciseaux



Un pinceau



Un pelle à main



Une perceuse à colonne



Une visseuse



Un tournevis



Un marteau



Une cale à poncer



Une agrafeuse à bois

## HORAIRES ET VACANCES



Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mercredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00



5 semaines de vacances fixes

2 semaines de vacances libres au prorata du contrat

## RESUME

### LES PLUS DE L'ATELIER

- Création d'objets
- Tâches variées
- Atelier animé et souple

## LA VALEUR AJOUTÉE DU TRAVAIL

- Travail manuel
- Utilisation de matériaux naturels
- Activités individuelles

## LES ATOUTS DU TRAVAILLEUR

- Motricité fine
- Concentration
- Créativité